

**SQLI**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 2.948.732,80 €uros**  
**Siège social : 268, avenue du président Wilson**  
**93210 La Plaine Saint-Denis**  
**RCS Bobigny 353 861 909 – SIREN 353 861 909 00094**

---

**RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 15 JUIIN 2016 SUR LES OPTIONS D'ACHAT D'ACTION**  
**(ARTICLE L. 225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

---

Mesdames, Messieurs,

Afin de respecter les dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport relatif aux options d'achat d'action dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014.

**1.** Le 25 juin 2014, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, dans sa 15<sup>ème</sup> résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus par la Société ou de certains d'entre eux et, sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce, au bénéfice des Directeurs Généraux Délégués de la Société ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à l'achat maximal de 50.000 actions de la Société existantes acquises préalablement par la Société.

**2.** Faisant usage de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 dans sa 15<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 5 novembre 2014, de (i) fixer à seize (16) euros le prix d'achat d'une action en exercice d'une option, (ii) d'arrêter les termes et conditions définitifs du règlement du plan d'options d'achat d'action, et (iii) d'arrêter la liste des bénéficiaires desdites options d'achat d'action.

Le Conseil d'administration a notamment décidé que (i) les options pourront être exercées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 6 novembre 2019, et que (ii) l'exercice d'une option permettra à son titulaire d'acheter une action auprès de la Société au prix unitaire de seize (16) euros.

**3. Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucune option d'achat d'action n'a été consentie par le Conseil d'administration en application de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014.**

Fait à La Plaine Saint-Denis

Le Conseil d'administration